

PROCES VERBAL
de l'Assemblée Générale Extraordinaire
à Paris le 18 Octobre 2021

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 123
Nombre d'adhérents présents : 45
Nombre de pouvoirs : 49

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

En introduction le Président rappelle que notre association subit une fonte de ses effectifs : 275 cotisants en 2013, 123 en 2021.
Cette érosion menace l'existence de notre association créée il y 48 ans.

Cette érosion a plusieurs causes :

- Les successives réorganisations de la SCET ont conduit à une réduction drastique de ses effectifs et à un rajeunissement du personnel qui est loin de la retraite.
- Les liens SCET/EPL se sont distendus et notre association n'est plus connue des personnels des EPL qui, le plus souvent, ignorent qu'ils peuvent y adhérer. Nous n'avons pas su trouver les moyens directs de nous faire connaître.
- Enfin nous devons nous interroger sur notre offre : rencontres professionnelles et culturelles tant au niveau régional que national, travaux de mémoires sur nos métiers, colloques, défense des retraites (adhésion à l'UFR), représentation à l'IPSEC institution de prévoyance où nombre d'entre nous

sont inscrits.

Cette offre correspond t'elle à l'attente et demandes des néo-retraités ?

Le déclin de notre association n'est pas inéluctable (14 nouveaux adhérents depuis 10 mois). Si nous nous mobilisons TOUS pour nous faire connaître et élargissons notre offre nous parviendrons à la relancer.

POINT 1 de l'ordre du jour : Débat sur l'avenir et les orientations de l'Association.

Le débat a donné lieu à un riche échange d' 1h1/2 auquel une quinzaine des membres présents ont participé.

On peut ainsi résumer ce débat :

- Un constat : le lien de la SCET, voir de Caisse des Dépôts, qui n'est plus actionnaire des EPL de statut SPL, rend peu, voir plus du tout lisible notre association. Les EPL sont maintenant plus en lien avec la Banque des Territoires.

- L'AARSCET doit, pour survivre s'ouvrir vers d'autres partenaires et travailler avec l'ADEPL (Association des Directeurs d' Entreprises Publiques Locales), avec la Fédération des EPL, avec l'Union Atrium qui rassemble les associations des anciens des filiales de la CDC.

Les contacts avec ces partenaires doivent être pris tant au plan local, qu'au plan national.

- Si sur ces 2 premiers points il y avait convergence, certaines divergences sont apparues quant à la pertinence de poursuivre les travaux de mémoire.

Nous devrions plus nous impliquer dans les débats actuels dont la crise COVID a montré l'actualité :

aarscet

association amicale du réseau du groupe SCET et des EPL
52, rue jacques-hillairet
75012 PARIS

- . Quels logements pour demain
- . Quel impact sur les formes et demandes de transport
- . Quelles innovations pour financer et réduire les coûts du logement (bail solidaire?)
- . Aménagement et réchauffement climatique, etc...

Pour autant plusieurs de nos membres font remarquer que notre responsabilité sur les aménagements passés nous oblige à continuer à expliquer la genèse et l'évolution de ces réalisations pour permettre à nos successeurs d'intervenir en meilleure connaissance de cause.

Les démarches rétrospectives et prospectives sont compatibles sous réserve de trouver des candidats pour les porter.

POINT 2 : Modification apportée aux statuts.

L'Assemblée a examiné article par article la nouvelle rédaction des statuts proposée par le Conseil d'Administration. Elle a demandé et obtenue plusieurs modifications :

- A l'article 2 c
 - . après le mot EPL suppression des mots « qu'elle anime »
 - . ajout après le mot sociologues des mots « et ou autres »
- A l'article 5 : remplacer « le Conseil » par « l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d' Administration »
- à l'article 6 : suppression après les mots « 18 membres au plus » des mots « dont un quart d'adhérents récents (moins de 5 ans »
- à l'article 8 4ème paragraphe : .remplacer les mots « plus d'un » par les mots

aarscet

association amicale du réseau du groupe SCET et des EPL
52, rue jacques-hillairet
75012 PARIS

« plus de la moitié »

Après ces débats l'AGE a procédé au vote des résolutions.

RESOLUTION N° 1

Après avoir débattu du devenir et des orientations de l'Association les participants approuvent à l'unanimité la modification des statuts de notre association dont le sigle sera désormais ARSEPL.

RESOLUTION N° 2

Les participants confient l'organisation de nos AGO et journées nationales :

- **pour 2022** : au délégué territorial adjoint Sud Ouest Région Occitanie
Nous nous réunirons à Toulouse après le 2ème tour des élections législatives les 21, 22 et 23 juin.
- **Pour 2023** à la Délégation Territoriale Ile de France, Nord Ouest, Nord Est sur le thème des sites olympiques

L'Ordre du jour étant épuisé l'Assemblée Générale Extraordinaire clos ses travaux à 16h45.

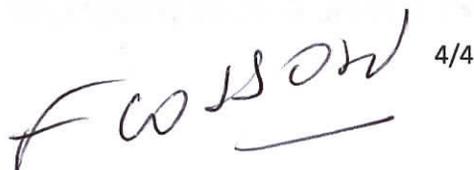
Le Président,

Nicolas Behr



La Secrétaire,

Françoise Cosson

 4/4